

Sectorielle

Mobilité électrique

1. Qu'est-ce que le programme d'adoption et de fabrication plus rapides de véhicules hybrides et électriques (FAME)?

Le programme FAME introduit en avril 2012 doit être mis en œuvre sur une période de 6 ans jusqu'en 2020 pour soutenir le développement du marché des véhicules hybrides / électriques et sa fabrication. Dans le cadre de ce programme, les acheteurs (utilisateurs finaux / consommateurs) bénéficieront d'avance des incitations à la demande au point d'achat et le même sera remboursé par les fabricants du Département des industries lourdes, sur une base mensuelle.

2. On dit que les véhicules électriques (EV) sont également appelés véhicules à émission ailleurs (EEV). Est-il vrai que les véhicules électriques ne font que transférer les émissions de la zone urbaine vers l'endroit où l'électricité est produite?

Le fait est qu'une berline classique typique a 130-140 g / km d'émissions de CO2 par rapport à un véhicule électrique pour 100 g / km lorsqu'il est chargé par le réseau et lorsqu'il est chargé par l'énergie solaire, il y a ~ 0 g / km d'émission de CO2 d'un véhicule électrique . Veuillez visiter le lien pour plus d'informations.